



FR_APPEL À PROJET

POUR LA RÉALISATION DE PROJETS ARTISTIQUES DE TYPE PEINTURE URBAINE SUR LES TRÉMIES DU RESEAU PRE-METRO ET TRAM DES INFRASTRUCTURES REGIONALES EXPLOITEES PAR LA STIB.

24/05/2019 – 15/08/2019

Contexte général

Dans la continuité d'une politique d'intégration des œuvres d'art dans le réseau métro et prémétro bruxellois, la Région et la STIB proposent à toutes les personnes majeures, individus ou collectifs, pratiquant l'art urbain mural de réfléchir à un projet participant à réintégrer l'espace des trémies dans l'environnement urbain.

Ce projet s'inscrit également dans la politique de soutien de l'art urbain menée ces dernières années par la ville de Bruxelles.

Objet

Le présent appel à projet vise la réalisation d'un projet artistique original de type peinture urbaine éphémère sur 2 trémies se composant de parois murales en béton et briques. Les trémies sont les ouvertures dans le sol et les rampes qui permettent aux trams de circuler entre la surface et le sous-sol, et inversement.

Les techniques utilisées pour la réalisation de l'œuvre peuvent être celles habituellement utilisées pour le Street art (bombe, pochoir, etc.) pour autant qu'elles soient adaptées au support pictural (béton lavé et peint, brique), qu'elles se conforment aux normes de sécurité et qu'elles garantissent une durée de vie de 5 années.

Point d'attentions :

- Les trémies sont des espaces de transit
- Les fresques seront visibles principalement depuis le tram en mouvement, partiellement depuis la voirie et parfois des habitations comme à Jamar où les riverains et commerçants ont une vue en plongée depuis les étages.
- Les fresques visibles directement depuis les habitations devront faire l'objet d'une attention particulière sur les enjeux sociaux, voire inclure dans la démarche un volet participatif impliquant les riverains (TREMIE 2).
- Les trémies du Centre-Ville (TREMIES 1 et 2) seront transformées d'ici 2025-2028.

- Les échelles à câbles seront recouvertes de caches pouvant être peints pour assurer la cohérence de la fresque.
- L'exécution ne peut se réaliser qu'entre 1h et 4h du matin pendant un dizaine de nuit afin de ne pas perturber l'exploitation. Il est donc nécessaire de prévoir un projet artistique « simple » et efficace.

Localisation

Trémies visées par le présent appel

Trémie 1 : STATION GARE DU MIDI - Boulevard Jamart (Saint-Gilles) – Réalisation octobre 2019 (voir annexe)

Trémie 2 : STATION LEMONNIER – Rue du Midi (Ville de Bruxelles) – Réalisation octobre 2019 (voir annexe)

Trémies visées par un futur appel à projet (novembre 2019 – février 2020)

Trémie 3 : STATION GARE DU NORD – Rue du Progrès (Schaerbeek) – Réalisation printemps 2020

Trémie 4 : STATION SIMONIS – Avenue de Jette (Koekelberg) – Réalisation printemps 2020

Trémie 5 : STATION SIMONIS – Avenue de la Liberté (Koekelberg) – Réalisation printemps 2020

L'œuvre artistique devra être peinte sur l'ensemble des murs qui forme la trémie (voir relevés topographiques, ci-dessous).

Introduction du projet

Un formulaire en ligne est à compléter au plus tard pour le 15 août 2019, via le lien ci-dessous.

<https://forms.gle/E7zLY8dkqCo7YdaVA>

Les informations doivent être complètes sans renvoi vers un site web. Vous recevrez un accusé de réception du dossier.

Les projets incomplets ne seront pas pris en compte.

Pour recevoir des informations complémentaires, contacter infoweb.ditp@sprb.brussels.

Conditions financières et droits sur l'œuvre

Le montant prévisionnel par trémie est de 20.000 euros HTVA et comprend :

- les frais de(s) l'artiste(s) (notamment pour les matériaux utilisés, les frais de déplacement, les éventuels frais de séjour, le montage et le démontage du chantier, protection du chantier, ce compris les équipements, l'assurance),
- les honoraires de nuit,
- la cession des droits sur l'œuvre et sa reproduction dans les limites de la loi.

L'œuvre sera la propriété de Bruxelles Mobilité.

Bruxelles Mobilité s'engage à demeurer attentive à la conservation de l'œuvre pendant 5 ans mais n'assume néanmoins aucune responsabilité du chef de détérioration volontaire ou involontaire qui pourrait survenir. Elle n'assume aucune obligation en terme de maintien de l'intégrité de l'œuvre. L'œuvre devant être originale, l'artiste assumera toute responsabilité en cas de contestation d'un tiers et garantira Bruxelles Mobilité de toute revendication d'un tiers qui estimerait que ses droits intellectuels ont été violés. Ces conditions seront formalisées dans une convention entre l'artiste et Bruxelles Mobilité.

Critères de sélection

- le concept général, les intentions du projet ;
- la qualité esthétique ;
- l'adéquation de l'œuvre avec l'environnement urbain ;
- la faisabilité technique concernant la réalisation et durabilité de l'œuvre ;
- la dimension sociale, voire participative est un plus.

Choix du candidat et réalisation

Les projets présentés feront l'objet d'une présélection par Bruxelles Mobilité sur base de l'avis d'un jury spécialement mandaté à cette fin. Ce dernier sera composé des représentants de Bruxelles Mobilité, de la commune concernée, de la ville de Bruxelles, de la STIB, des Comités et habitants du quartiers (au cas par cas) et de deux experts extérieurs spécialisés en art public..

En cas d'exæquo, les projets présélectionnés seront soumis au vote du public, soit via les réseaux sociaux, soit lors d'une concertation publique (au cas par cas).

La sélection du projet sera finalisée au plus tard le 15 septembre 2019.

Bruxelles Mobilité se réserve néanmoins le droit de ne retenir aucun projet ou de demander des compléments d'informations.

La réalisation effective des fresques doit se dérouler en octobre 2019 (Trémies 1 et 2).

Un contrat sera passé avec chacun des lauréats.

Réglementation

Le réseau métro est tout d'abord un espace dédié au déplacement des personnes. De ce fait toutes les normes et les réglementations à l'exploitation de la station de métro en vigueur devront être respectées.

Conformément à la charte de la STIB, les projets contenant des messages religieux, homophobes, politiques ou racistes seront exclus d'office, sans soumission préalable au jury.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ET SITUATION

FOTOREPORTAGE EN FEITELIJKE TOESTAND

Trémie 1 : Gare du Midi - Boulevard Jamar – Commune de Saint-Gilles
Tunnelmond 1: Zuidstation - Jamarlaan – Gemeente Sint-Gillis

FR

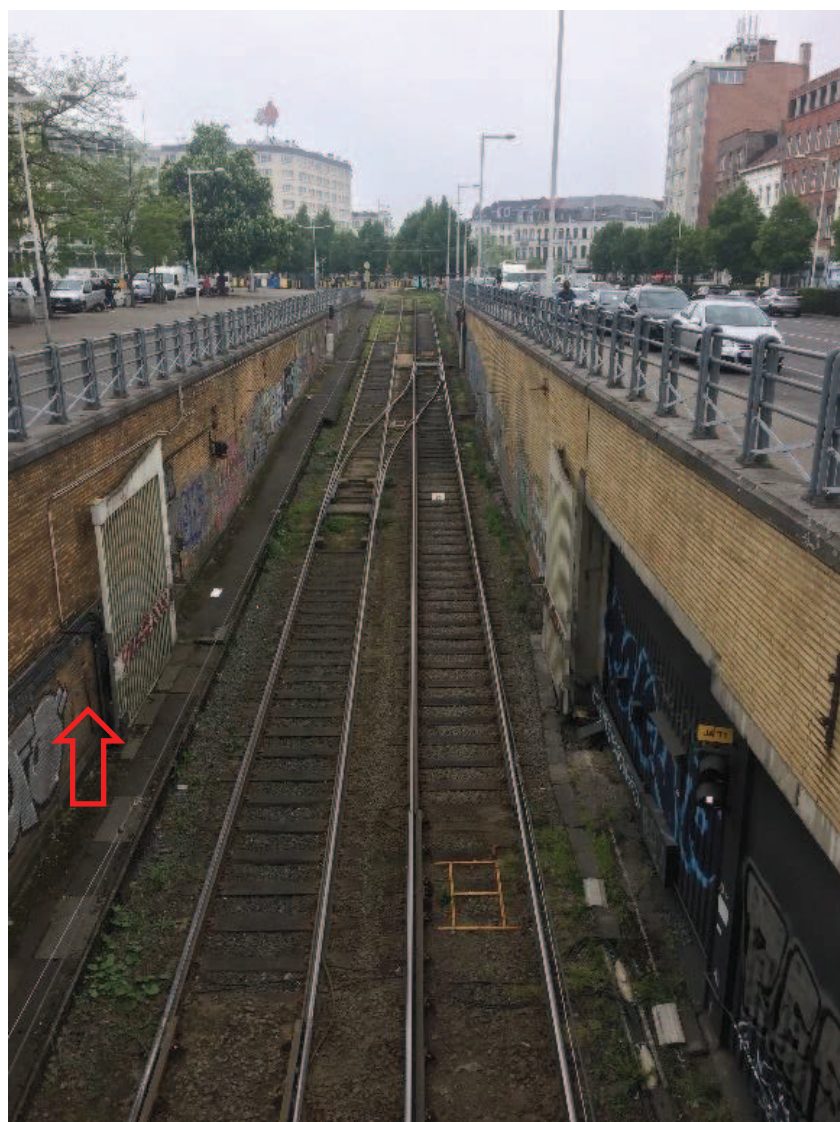
Cette trémie débouche sur le Boulevard Jamar à proximité de la Gare du Midi sur la commune de Saint-Gilles. Celle-ci est entourée de la circulation routière et à proximité des immeubles d'habitations, hôtels et commerces d'où elle est très visible. La population est multiculturelle avec une forte présence des communautés hispanique et maghrébine. La trémie est recouverte d'un parement en brique jaune et partiellement par de la tôle métallique (voir ci-dessous). Dans cette trémie, circule actuellement le tram 81.

L'ensemble de la trémie sera nettoyée à l'eau sous haute pression, un primer sera posé ainsi qu'une couche de peinture sur la brique. Les 5 gros trous dans les murs seront recouverts pour assurer la qualité du support (voir cercles sur photo 2 et 3). Les câbles qui parcourent la trémie sur une quinzaine de mètres seront protégés par un cache qui pourra être peint (voir photo 1 et 3).

NL

Deze tunnelmond geeft uit op de Jamarlaan nabij het Zuidstation op het grondgebied van de gemeente Sint-Gillis. Hij wordt omgeven door wegverkeer en ligt nabij woningen, hotels en handelszaken van waaruit hij zeer goed zichtbaar is. De bevolking is multicultureel met een sterke vertegenwoordiging van de Spaanse en Maghrebijnse gemeenschap. De tunnelmond is bekleed met gele gevelsteen en deels met metalen plaatwerk (zie onder). Door deze tunnel rijdt momenteel tram 81.

De volledige tunnelmond wordt met water onder hoge druk gereinigd. Op de bakstenen wordt een primer en een verflaag aangebracht. De vijf grote gaten in de muren worden afgedekt om de kwaliteit van de drager te garanderen (zie cirkels aangebracht op foto 2 en 3). De kabels die over een afstand van ongeveer vijftien meter door de tunnelmond lopen, worden beschermd door een beschilderbare omkasting (zie foto 1 en 3).





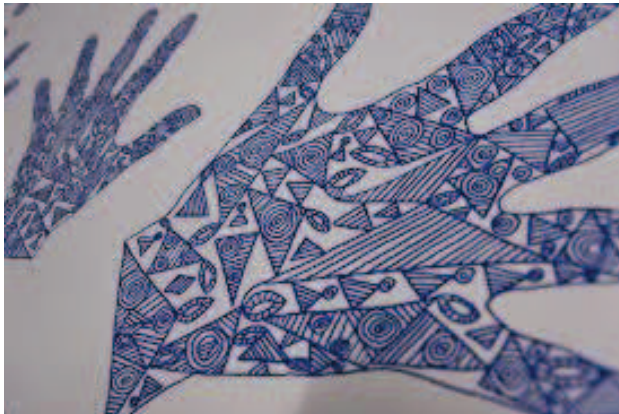
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ET SITUATION FOTOREPORTAGE EN FEITELIJKE TOESTAND

Trémie 2 : Station Lemonnier- Boulevard du Midi – Ville de Bruxelles
Tunnelmond 2: Station Lemonnier- Zuidlaan – stad Brussel

FR

Cette trémie débouche sur le Boulevard du Midi où le trafic est dense et se situe à proximité des commerces et des habitations. La population est multiculturelle avec une forte présence des communautés hispanique et maghrébine. La trémie est recouverte d'un parement en brique jaune.

La trémie se positionne directement dans le prolongement de la station dont le projet artistique d'Hamsi Boubeker recouvre l'ensemble des parois murales.



Le projet de fresque devra tenir compte de cette œuvre existante qui se trouve à quelques mètres du périmètre de la zone.

L'ensemble de la trémie sera nettoyée à l'eau sous haute pression, un primer sera posé ainsi qu'une couche de peinture sur la brique.

NL

Deze tunnelmond geeft uit op de drukke Zuidlaan en bevindt zich in de buurt van handelszaken en woningen. De bevolking is multicultureel met een sterke vertegenwoordiging van de Spaanse en Maghrebijnse gemeenschap. De tunnelmond is bekleed met gele gevelsteen.

De tunnelmond ligt rechtstreeks in het verlengde van het station waar het artistieke project van Hamsi Boubeker alle wanden bedekt.

Het ontwerp voor de muurschildering dient dus te worden afgestemd op het bestaande kunstwerk dat zich op enkele meters van de toegewezen ruimte bevindt.

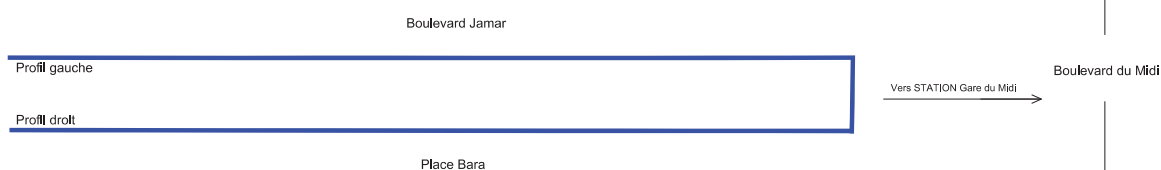
De volledige tunnelmond wordt met water onder hoge druk gereinigd. Op de bakstenen wordt een primer en een verflaag aangebracht.



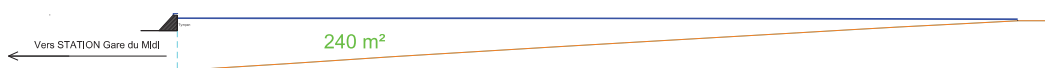


Réalisé le 04 avril 2019

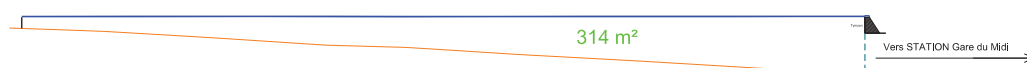
Vue en plan



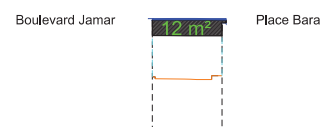
Profil droit projeté



Profil gauche projeté



Profil frontal projeté



Mesurage et calcul des surfaces projetées
TREMIE JAMAR - GARE DU MIDI
N° PLAN : 3009/224

Calcul Surface Tremie JAMAR

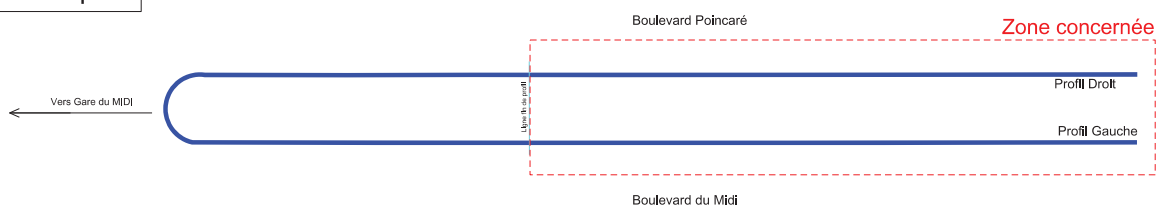
Profil droit	240 m ²
Profil gauche	314 m ²
Profil frontal	12 m ²
TOTAL	566 m ²



BRUXELLES MOBILITÉ
BRUSSEL MOBILITEIT
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Echelle/Schaal : 1/400

Vue en plan



Profil droit projeté



Profil gauche projeté



Mesurage et calcul des surfaces projetées
TREMIE LEMONNIER - Boulevard du Midi
N° PLAN : 3009/225

Calcul Surface Tremie LEMONNIER		
Profil droit	134	m²
Profil gauche	166	m²
TOTAL	300	m²

